



STAGE - 9h00 / 16h30 - Lycée Saint-Exupéry - 8 rue Marcel Fouque - 78200 MANTES LA JOLIE - inscription avant le 30 octobre

Pour participer au stage du 30 novembre il faut (cf. 1 et 2 ci-dessous) :

1 Déposer auprès de votre administration une demande de congé pour formation syndicale **avant le 30 octobre**

Modèle de demande de congé pour formation syndicale

Nom
Prénom
Grade
Affectation

à Monsieur le Recteur/ Monsieur le Directeur académique /
Adresse

Monsieur le Recteur / Directeur,

Conformément aux dispositions de la loi N°84-16 du 11/01/84 , article 34; alinéa 7, portant statut général des fonctionnaires * , définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 30 novembre 2017 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Mantes la jolie (lycée Saint-Exupéry). Il est organisé par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. du 10/02/95).

Dater et signer

* Pour les non-titulaires, remplacer par : de la loi n°82-997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État.

2 Prévenir la FSU78 de votre participation : coupon réponse à nous renvoyer par courrier adressé à « FSU78 - 24 rue Jean Jaurès - 78190 Trappes. Vous pouvez aussi le recopier, le compléter et l'envoyer par courriel à : fsu78@fsu.fr **avant le 25 novembre** (juste pour des questions d'organisation).

Inscription au stage FSU78 du 30 novembre 2017 :

Nom et prénom :

Adresse e-mail :@..... Tél :/...../...../...../...../.....

Affectation : Catégorie :

Syndiqué(e) à un syndicat de la FSU (si oui lequel) oui non
Syndicat National :

Déjeunera le midi (repas convivial sur place) : oui non

(déjeuner préparé en partie par le personnel de cantine et en partie par des militants donc important pour prévoir le nombre de repas). Participation financière libre pour les adhérents à un syndicat de la FSU - 8 € pour les autres. A payer sur place par chèque à l'ordre de FSU Yvelines.



**accueil
« café »
dès 8h30**

Toutes les infos sur :
<http://sd78.fsu.fr/>



S'inscrire au stage de formation syndicale : c'est un droit !

Tout personnel titulaire ou auxiliaire a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale, dans la mesure où ceux-ci sont organisés par un organisme agréé, ce qui est le cas du Centre National de Formation Syndicale de la FSU.

En cas de difficultés, **nous prévenir** pour vous aider à faire respecter vos droits. Seule la nécessité de service, dûment justifiée, peut engendrer un refus : ce ne sont pas les chefs hiérarchiques directs (chef d'établissement, IEN) qui expriment ce refus mais le Recteur ou le Directeur académique ! L'absence de réponse **15 JOURS** avant le début du stage équivaut à autorisation d'absence !!